



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et d.a. du 24 Février 2018

*Stade Jacques Chaban-Delmas / Complexe Lescure de Bordeaux 33000*

### La réunion débute à 15h15

- Ordre du jour :**
- Précision de notre trésorier quant au paiement de la vacation des intervenants et formateurs de 110€/jour. **Vote.**
  - Création d'un emploi administratif d'agent de développement mutualisé avec le Comité Départemental de la Gironde. **Vote.**
  - Proposition de prise en charge des déplacements des membres du Comité Directeur de la Ligue avec effet rétroactif à la réunion du 20/01/18 : Indemnité Kilométrique de 0.20€/km. **Vote.**
  - Proposition de revalorisation de l'indemnité du Délégué Officiel (de 60 à 80€).
  - Point sur matériel Ligue et assurance de celui-ci.
  - Finalisation du Règlement Intérieur LNASBF &DA pour présentation A.G.
  - Débats et questions diverses

**Membres du comité directeur présents:** Mr BARRERE Stéphane (Président), Mr BEYRET David (Secrétaire général), Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mlle AGARD Capucine (Vice-présidente), Mlle PEREZ-DIGON Josefina (Vice-Présidente) Mr THEVENON Herbert (Vice-président), Mlle TOURRILHES Virginie (Membre), Mr NICOLAS Patrick (Membre), Mr BOURGADE Jean-Gabriel (Membre), Mlle KLYMENKO Ievgeniia (Membre), Mr DUBOIS Jean (Membre) et Mlle BONDAT Dorothée (Membre).

**Membres excusés:** Mme PASQUET Maryline (membre), Mr GIRAUD Guillaume (Membre), Mr HAMLILI Abboutalibe (Membre) et Mr MASSELIN Eric (Membre).

**Membres non-excusés:** Mme AUGEREAU Amandine (Membre), Mr OLIVIER Laurent (Membre), Mlle BENESSE-MEUNIER Melisa (Membre) et Mlle LECCESE Tonia (Membre)

**Présidents de comités départementaux présents :** Mlle PEREZ-DIGON Josefina (CD33)

12 membres du Comité Directeur sur 20 sont présents ; le quorum étant atteint (Nombre de présents > 1/3 du total), la réunion peut débuter.

### **1° Introduction du Président Stéphane BARRERE:**

Cette réunion du comité directeur, organisée en urgence, fait suite à celle du 20 janvier où a totalité de l'ordre du jour n'a pas pu être traité par manque de temps, certains points devant être votés au plus tôt avant l'assemblée générale du 27 Mai.

Des événements très regrettables s'étant produit entre la convocation et la tenue de cette réunion d'autres points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

Le premier concernant une plainte sans fondements à l'encontre de monsieur Laurent MIDY notre nouveau CTL et relative au déroulement de la première journée de formation UC2 déposée par le CTD de Dordogne monsieur Philippe KOU (absent lors de la formation) auprès de la direction technique nationale.

Cette dénonciation, appuyée par le CTD de Charente monsieur René PASQUET (lui aussi absent lors de la formation), a provoqué une réunion le 17 février entre le DTN monsieur MARDARGENT , la CTN adjointe Mme JOSEPH et l'ensemble des CTL et CTD de la ligue. Une « conciliation » a été opérée ; ainsi le CTL est maintenu dans ses fonctions et le CTD de Dordogne intègrera l'équipe technique régionale de la ligue (fonction encore à déterminer).

En ce qui concerne le CTD de Charente, la position du bureau et du Comité Directeur est plus délicate car une plainte à son encontre a été déposée par le Président de la Ligue auprès de la fédération et transmise à la D.T.N. En effet lors de la compétition du 11 février à Cognac le CTD de Charente a enfreint son devoir d'impartialité concernant la gestion de la Ligue de Nouvelle Aquitaine et du Comité de Gironde s'autorisant à appeler certains responsables de clubs à boycotter des compétitions de la ligue et du Comité départemental de Gironde organisées à huis clos.

Une sanction au niveau régional est donc à envisager ; comme par exemple celle de lui retirer la fonction de responsable de la commission Savate Bâton Défense de la ligue. Cependant, cette sanction nécessitant la réflexion pour certains membres du comité directeur, le président demande qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour pour être soumise au vote lors de la prochaine réunion de Comité Directeur après que monsieur PASQUET ait été entendu. Il sera donc convoqué pour être entendu par l'ensemble du comité directeur au début de cette réunion de C.D. du 27 mai 2018.

Autre élément nouveau, en raison du climat délétère qui règne actuellement sur la Ligue, la présidente du Comité de Gironde annonce qu'elle ne poursuivra pas dans son projet de mutualisation de l'emploi de notre agent administratif et de développement ; un tiers du financement disparaissant...

De plus, notre trésorier a été contacté par l'agent du conseil Régional en charge de notre dossier qui lui a indiqué que les objectifs des actions faisant l'objet de subventions n'ayant pas été atteints (notamment l'organisation de galas), le paiement de la deuxième moitié des subventions accordées ne se fera pas, la ligue risquant même de se retrouver dans la situation de devoir rembourser une partie déjà versé.

Devant cet état de fait et afin ne pas de mettre la ligue dans une grande difficulté financière, la professionnalisation d'un agent de développement n'est plus à l'ordre de jour.

Pour ce qui concerne le règlement intérieur, une première version a déjà été présentée (par mail) aux membres. Le président demande aux membres ayant des remarques (et des modifications à faire soumettre) de les lui envoyer par mail au minimum 1 mois avant l'assemblée générale (27 mai).

## **2° Point matériel de la ligue:**

Le trésorier prend le relais et annonce que la ligue a acheté deux rings au sol (5m / 5m), le ring gonflable Urban Savate Tour, une vingtaine de gants, deux gongs, deux chronos de table, une dizaine de fauteuils à tablette, deux tables et deux bancs pour les délégations officielles.

## **3° Proposition de revalorisation de l'indemnité du Délégué Officiel :**

Afin de s'aligner à l'indemnité du D.O. pratiquée au niveau national, il est proposé au comité directeur un montant de 75€. A cela, le RLA (également membre du comité directeur) propose qu'il en soit de même pour les juges/arbitres. Le montant proposé est 45€.

**Valorisation de 75€ pour les délégués officiels et de 45€ pour les juges arbitres voté à l'unanimité**

Le président précise que cette revalorisation des D.O. doit les inciter à correctement faire leur travail, à savoir : s'assurer de la participation des juges-arbitres avant la compétition (et à convoquer des J/A de remplacement en cas de manque) et à faire leur évaluations. Pour rappel, l'organisation des plateaux des assauts et combats n'est plus à la charge des D.O. mais du vice-président de la ligue en charge des critères.

## **4° Proposition de prise en charge des déplacements des membres du comité directeur de la ligue avec effet rétroactif à la réunion du 20/01/2018:**

Afin de maintenir un taux de participation suffisant des membres du CD (malgré l'absentéisme permanent de certains membres), le président propose un forfait de 0,2 €/km.

**Forfait de 0,2€/km pour les membres du comité directeur avec effet rétroactif à la réunion du 20/01/2018 voté à l'unanimité.**

Ce paiement se fera sur présentation d'une photocopie de la carte grise. Le président demande à ce que les membres fassent du covoiturage afin de limiter les frais.

Le secrétaire générale en profite pour montrer aux membres du comité directeur présents le taux de participation depuis le 11 mars 2017 (date de l'assemblée générale de création de la ligue Nouvelle-Aquitaine). 4 membres (absents aujourd'hui) sont sur la sellette et risquent d'être exclus du CD par décision du Comité directeur (voir article 13 des statuts).

#### **5° Précision de notre trésorier quant au paiement de la vacation des intervenants et formateurs de 110€/jour**

Cet ordre du jour avait déjà été proposé au vote à la réunion du 20 Janvier 2018 (avec un vote négatif). Le montant de 110€/jour étant ce qui se fait au niveau national, une revalorisation ne sera pas soumise de nouveau au vote.

#### **6° Questions et débats**

Le président précise que les élections des trois délégués départementaux et de leurs suppléants doivent se faire lors de l'assemblée générale annuelle de leur comité départemental et non pendant une réunion de bureau ou de comité directeur (Voir article 8 des statuts). Le secrétaire attend les PV des AG électives des Comités Départementaux ; ces documents devant être adressés **au seul secrétariat de la Ligue au plus tard le dimanche 13 mai** (15 jours avant l'AG de la ligue).

**A NOTER : Le président annonce qu'une réunion de comité directeur devra être organisée, le 27 Mai, juste avant l'assemblée générale.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 16h10. Le président remercie les participants pour leur présence et le bon déroulement de la réunion.

Fait à Bordeaux le 24 Février 2018

Le président

Stéphane BARRERE



Le secrétaire général

David BEYRET

BEYRET DAVID

